

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

<u>Pouvoirs :</u>	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

le 14 MARS 2014

RAPPORT N° 140304-09-PE

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON ST^E MARIE

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) : CRÉATION D'UN SERVICE CENTRALISATEUR DE LA DEMANDE DES FAMILLES

M. CARSUZAA indique que dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique petite enfance, la CCPO a renouvelé le contrat enfance avec la CAF pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013.

Pour continuer à bénéficier des aides de la CAF et à développer les services, il convient de conclure une nouvelle contractualisation pour 2014-2017.

La CCPO s'engagera sur le maintien des actions existantes et sur les objectifs de développement qu'elle se fixe ainsi que sur les moyens mobilisés.

Parallèlement, la CAF précisera son mode d'intervention et les montants de ses participations qui prendront en compte l'ensemble des dépenses relatives aux actions petite enfance.

Concernant les nouvelles actions, il s'agit d'étendre les missions du Relais Assistantes Maternelles du Piémont Oloronais avec la mise en place en mai 2014 d'un **service centralisateur de la demande des familles**.

I - LE PROJET

Le service a pour finalité de mettre en lien la diversité de l'offre d'accueil et la diversité des demandes parentales, dans l'objectif de :

- simplifier les démarches pour la recherche d'un mode d'accueil
- apporter une réponse adaptée et concertée entre les acteurs du territoire

Des effets complémentaires sont attendus en termes de réactivité, de disparition des doublons, d'inscription et de lisibilité des conditions locales de l'accueil du jeune enfant.

En octobre 2013, le bureau de la CCPO a retenu le principe de développer les missions du RAM en mettant en place un service centralisateur de la demande des familles, avec comme inconnus le lieu d'implantation et la date de démarrage.

La possibilité d'utiliser un bureau au siège de la CCPO a été étudiée mais n'a pu être retenue faute de place. Transitoirement, le bureau polyvalent de l'îlot mêmes pourra être utilisé. A terme, le projet d'extension des locaux du RAM permettra d'héberger ce service.

Les moyens humains nécessaires correspondent à une augmentation du temps de travail d'une animatrice du RAM à hauteur d'un mi-temps. La création de ce mi-temps pourrait intervenir à compter de mai 2014, afin de prévoir une période de concertation et de mise en place avant l'ouverture du service au public en septembre.

REÇU

II - LES ELEMENTS FINANCIERS

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON D'OLONNE

Au niveau du fonctionnement

Ce développement est soutenu par la CAF qui participe au travers de deux dispositifs :

- la prestation de service RAM qui financera un demi-poste supplémentaire pour le développement de ces nouvelles missions
- la prestation de service enfance dans le cadre du renouvellement CEJ en 2014

Le budget prévisionnel correspondant à ce projet est présenté ci-après sur une année pleine :

DEPENSES		RECETTES	
60		74	
	Fournitures administratives	500	Prestations de Service CAF
			11 600
62			
	Frais de télécommunications	500	
64			Prestations de Service CEJ
	Poste mi temps	18 000	6 800
	Total Dépenses	19 000	Total Recettes
			18 400

Au niveau de l'investissement

L'acquisition d'un module complémentaire au logiciel de gestion s'avère nécessaire pour recenser l'ensemble des demandes et les mettre en regard avec les disponibilités d'accueil. Le coût serait de 2 500€TTC, sachant que le reste à réaliser petite enfance 2013 reporté en section investissement est de 4 370€.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le nouveau service centralisateur de la demande des familles appelé Service d'Accueil du Jeune Enfant à partir du mois de mai 2014.

- le **FINANCE** en dépenses (19 000 €) et en recettes pour (18 400 €) et d'INSCRIRE l'opération au Budget Primitif 2014.

- **PRÉVOIT** l'acquisition d'un logiciel de gestion dont le coût sera pris en compte en investissement sur les crédits reportés de 2013.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures

Affiché le 14.03.14



Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

REÇU

le 14 MARS 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE